



Communauté de Communes
Parthenay-Gâtine

COMPTE RENDU SOMMAIRE
BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2021

Présents : M. PRIEUR Jean-Michel - **Président**

M. Claude BEAUCHAMP, M. Patrice BERGEON, M. Guillaume CLEMENT, Mme Magaly PROUST,
M. Emmanuel ALLARD, Mme Marie-Noëlle BEAU, M. Didier VOY, M. Jérôme BACLE,
M. Bernard CAQUINEAU, M. Philippe ALBERT, M. Olivier CUBAUD - **Vice-Présidents**.

Absents excusés : Mme Chantal CORNUAULT-PARADIS, M. Alexandre MARTIN, M. Jany PÉRONNET,

Secrétaire : M. Jérôme BACLE

CLUB DES ENTREPRENEURS DU PAYS DE GÂTINE - ADHESION 2021-2022

VU la délibération du Conseil Communautaire n° CCPG77-2020 du 22 juin 2020 donnant délégation au Bureau communautaire dans le cadre de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis favorable de la commission « Développement économique industriel et artisanal » réunie le 23/06/2021 ;

CONSIDERANT que le Club des entrepreneurs du Pays de Gâtine est un des acteurs importants du tissu économique local ;

CONSIDERANT que le Club des entrepreneurs du Pays de Gâtine sollicite le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine pour la période de juillet 2021 à juillet 2022 ;

CONSIDERANT que les statuts de l'association n'ont pas été modifiés et que le montant de la cotisation n'a pas évolué.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine au Club des entrepreneurs du Pays de Gâtine pour la période de juillet 2021 à juillet 2022, pour un montant de 110 €,
- de dire que les crédits sont ouverts au budget 2021, chapitre 011-6281,
- d'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette adhésion.

Fait le 24 septembre 2021.

Le PRESIDENT ;

Signé

Jean-Michel PRIEUR

Affichage du : 27/09/2021
au : 12/10/2021